



Séance du 02/05/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Notre engagement, un service public de qualité*

Délibération n° : 199

Commission : Culture - Vie associative - Animation - Education -
Enseignement supérieur

Dossier : 160356

Direction en charge : Education et Petite Enfance

Objet : Convention de groupement de commande entre la Ville de Saint-Étienne et Métropole Habitat Saint-Étienne pour l'opération de réfection d'étanchéité et du revêtement de sol extérieur de l'une des deux cours de la crèche Ribambelle situé au dernier niveau d'un immeuble d'habitation - Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 22/04/2016

Compte rendu affiché le : 03/05/2016

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, M. Georges ZIEGLER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Lionel SAUGUES, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, M. Michel BEAL, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, M. Frédéric DURAND, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, M. Charles DALLARA, Mme Marie-Camille REY, M. Serge HORVATH, M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Jacques PHROMMALA, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, M. Georges STEC

Absents-Excusés :

M. Paul CORRIERAS (pouvoir à Mme Marie-Dominique FAURE) Mme Alexandra CUSTODIO (pouvoir à Mme Brigitte MASSON) Mme Marie-Eve GOUTELLE (pouvoir à M. Michel BEAL) M. Daniel JACQUEMET (pouvoir à M. Charles DALLARA) Mme Anne-Françoise VIALON (pouvoir à M. Gilles ARTIGUES) M. Jean-Noël CORNUT (pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER) M. Robert KARULAK (pouvoir à Mme Christiane JODAR)

Absents :

M. André FRIEDENBERG; Mme Marie-Hélène THOMAS; M. Maurice VINCENT; Mme Pascale MARRON; M. Olivier LONGEON; M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE; M. Florent PIGEON; Mme Stéphanie MOREAU; Mme Nadia SEMACHE; Mme Maryse BIANCHIN; M. Pierrick COURBON; Mme Myriam ULMER

Politique : *Notre engagement, un service public de qualité*

Délibération n° : 199

Commission : Culture - Vie associative - Animation - Education -
Enseignement supérieur

Dossier : 160356

Direction en charge : Education et Petite Enfance

Objet : Convention de groupement de commande entre la Ville de Saint-Étienne et Métropole Habitat Saint-Étienne pour l'opération de réfection d'étanchéité et du revêtement de sol extérieur de l'une des deux cours de la crèche Ribambelle situé au dernier niveau d'un immeuble d'habitation - Approbation.

□ **Rappel et Références :**

Métropole Habitat, propriétaire de l'immeuble situé rue Gustave Courbet à Saint Étienne, souhaite refaire l'étanchéité d'une toiture terrasse qui génère des infiltrations chez ses locataires situés en dessous.

Sachant que cette toiture sert de cour à la crèche Ribambelle située au 6ème étage de l'immeuble, la Ville de Saint Étienne a décidé de profiter de la présente opération pour refaire le sol souple de cette cour. La crèche étant fermée pendant le mois d'août, les travaux s'effectueraient pendant la période estivale.

□ **Motivation et Opportunité :**

Il est apparu opportun d'envisager la mise en oeuvre d'une procédure groupée dans le cadre d'un groupement de commande conformément à l'article 28 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics afin d'optimiser les coûts et le planning.

□ **Contenu :**

Compte tenu du fait que la part de travaux à réaliser par Métropole Habitat Saint-Étienne est plus importante que la part des travaux à réaliser par la Ville de Saint-Étienne, Métropole Habitat est désignée coordonnateur du groupement et est chargé à ce titre d'organiser l'ensemble des opérations des procédures de marchés publics faisant l'objet du groupement. Les missions du groupement concernent aussi les études préalables et les prestations d'ingénierie, leur prise en charge financière est assurée par moitié par chaque membre du groupement.

Le groupement de commande va ainsi conclure un marché après passation d'une procédure adaptée, conformément aux dispositions l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Ces marchés seront signés et notifiés, pour la partie qui le concerne, par chaque membre du groupement.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Métropole Habitat Saint-Étienne et Ville de Saint Etienne

□ **Point Financier :**

○ Coût total investissement TTC : 57 960 €

dont TVA : 9 660 €

○ Coût total annuel fonctionnement TTC :

dont personnel mis en oeuvre :

Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement	57 960 €					
Fonctionnement						
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée Communale de bien vouloir :

- adopter le principe du groupement de commande entre Métropole Habitat Saint-Étienne et la Ville de Saint Étienne,
- approuver la convention de groupement de commandes,
- autoriser M. le Maire, ou son représentant, adjoint ayant reçu délégation, à signer cette convention dont un exemplaire restera annexé au présent dossier.

Décision : Proposition adoptée

Résultat du vote : 47 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

Imputation budgétaire

Exercice 2016 chapitre 21
article 21318
opération 2001C6501

**Pour Extrait,
Pour le Maire,
l'Adjoint délégué**

Samy KEFI-JEROME